

Monsieur le commissaire enquêteur,

La VIENNE a déjà accompli largement ses objectifs en matière éolienne, ainsi que le démontre les éléments communiqués dans le cadre du POLE ENR de la VIENNE.

En effet, selon le compte rendu du POLE ENR de la VIENNE qui s'est tenu début novembre 2024, les parcs éoliens en fonctionnement déjà installés, ainsi que les parcs autorisés et purgés de recours, sans même parler des parcs en instruction ou en recours, représentent une masse tellement considérable que très peu d'élus de la VIENNE ont désiré créer des zones d'accélération dédiées à l'éolien (2%).

En effet, selon ce document, les chiffres sont les suivants :

- Parcs en fonctionnement : 37 parcs, 185 éoliennes, puissance 485 MW
- Parcs autorisés : 27 parcs, 132 éoliennes, puissance 515 MW
- **TOTAL en fonctionnement et autorisé : 1 GW (1000 MW)**

Dans le cadre de la concertation en 2022, les services préfectoraux avaient diffusé la carte suivante, établie par la DREAL de NOUVELLE AQUITAINE dans le cadre du travail de cartographie de l'éolien, où l'on voit les efforts considérables de la VIENNE, sachant que les objectifs du SRADDET valent pour les 12 départements :

CONTEXTE EOLIEN - SRADDET										
https://viaapl.fr/wp-content/uploads/2022/10/Prefecture-cartographie-zones-eolien-terrestre-concertation.pdf										
SOURCES	POLE ENR - cartographie - p. 39						POLE ENR - cartographie - p. 8 et 9		SRADDET Objectif 51	
RUBRIQUES	Puissance des parcs en fonctionnement MW	Puissance des parcs autorisés pas encore en fonctionnement MW	Puissance totale autorisée au 1er janvier 2022 MW	Puissance des parcs rejetés/refusés MW	Puissance des parcs en instruction MW	TOTAL MAXIMUM	Puissance potentielle minimale	Puissance potentielle maximale	Objectif 2030 MW	Objectif 2050 MW
NOUVELLE-AQUITAINE	1330	1851	3181	1614	1340	6135	4151	8388	4500	7600
VIENNE	268,6	599	867,6	247	268,5	1383,1	608	1229		
DEUX-SEVRES	429,8	252,3	682,1	249,4	386	1317,5	298	603		
CHARENTE-MARITIME	236,5	369,3	605,8	315,7	136	1057,5	223	450		
CHARENTE	214	358,6	572,6	385,5	154,4	1112,5	187	378		
POITOU-CHARENTES	1148,9	1579,2	2728,1	1197,6	944,9	4870,6	1316	2660		
POITOU-CHARENTES /NA	86,38%	85,32%	85,76%	74,20%	70,51%	79,39%	31,70%	31,71%		

On constate donc qu'à la date d'aujourd'hui, la VIENNE dispose d'un parc éolien en fonctionnement ou autorisé de 1.000 MW, alors que les objectifs éoliens 2030 du SRADDET pour l'ensemble des 12 départements de la NOUVELLE AQUITAINE est de 4.500 MW. Pour faire court, notre département a réalisé à lui seul 22% des objectifs régionaux pour 2030 !

Or la DREAL de Nouvelle Aquitaine avait donné en 2022 une fourchette de potentiel éolien pour 2050 allant d'un minimum de 608 MW (chiffre pulvérisé) à un maximum de 1.229 MW, ceci étant évalué théoriquement avec toutes contraintes levées.

Dès lors, avec 1 GW ou 1.000 MW installés et autorisé, la VIENNE est largement en avance.

Ce projet est donc totalement inutile.

Un avis négatif doit être donné.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED